

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 2024-1342
REMBOURSABLE PAR L'ENSEMBLE DES CONTRIBUABLES**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 16 décembre 2024, le conseil municipal a adopté le règlement d'emprunt N° 2024-1342 décrétant le remplacement d'un camion autopompe au Service des incendies pour un montant de 1 184 000 \$ et décrétant l'emprunt d'un montant de 1 184 000 \$ à ces fins remboursable par l'ensemble des contribuables.

Le règlement N° 2024-1342 a été approuvé par les personnes habiles à voter le 24 janvier 2025 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 10 février 2025.

Le règlement N° 2024-1342 entre en vigueur le 19 février 2025, jour de sa publication, et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 11^e jour du mois de février 2025
et publié le 19 février 2025



Angèle Tousignant, greffière